



PRESAO

Programme de Renforcement et de Recherche sur la Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest
West Africa Food Security Capacity Strengthening and Research Program

Resumé N° 7 - 2010

Septembre 2010

Composante SRAI

Strengthening Regional Agricultural Integration in West Africa

Estimation des prix de parité du riz et du maïs en 2009 au Niger

Par: Laouali Addoh, Salifou Sanda Ousmane (SIM-Niger)

syngenta fondation pour
une agriculture
durable



Les documents du PRESAO sont disponibles à <http://www.aec.msu.edu/fs2/presao.htm>

INTRODUCTION

le Niger est un pays enclavé avec une situation géographique continentale sans accès direct à la mer. Limité par le Burkina Faso (628 km) et le Mali (821 km) à l'Ouest, l'Algérie (956 km) et la Libye (354 km) au Nord, le Tchad (1175 km) à l'Est, le Nigeria (1497 km) et le Bénin (266 km) au Sud, le Niger est un pays continental dont la distance minimale de l'océan est de 700 km. Cet enclavement affecte le commerce et l'approvisionnement du pays et les importations de produits alimentaires en particulier le riz dépendent pour une grande part de la fluidité des voies de communications et des prix de parité.

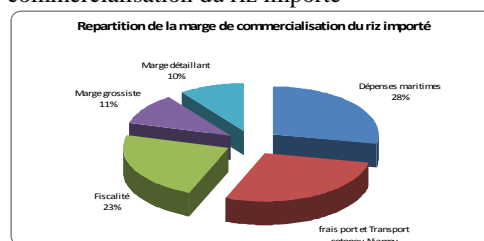
Tableau 1: Calcul du prix de parité du riz importé à Niamey ; Date: 7 Juillet 2009 ; Axe: Cotonou-Niamey
Unité : FCFA

N°	Designation	Montant avec TVA	Montant sans TVA
1	Taux de change euro/F CFA	656	656
2a	Prix FOB en euro	241	241
2b	Prix FOB en F CFA (1x2a)	158,096	158,096
3a	Assurance (0.2% de 2a) en euro	0.48	0.48
3b	Assurance (0.2% de 2a) en FCFA	316	316
4a	Transport maritime en euro	90	90
4b	Transport maritime en F CFA (1x4a)	59,040	59,040
5a	Valeur CAF Niamey en euro (2a+3a+4a)	331	331
5b	Valeur CAF Niamey en F CFA (5ax1)	217,452	217,452
6	Frais de port	15,750	15,750
7	Transport port Cotonou-Niamey	38,000	38,001
8	Frais financiers (0.80*(2b+4b+6)/100)	1,863	1,863
9	Frais de déchargement	3,832	3,832
10	Total (5b à 9)	276,897	276,898
11	Valeur de référence COTECNA (2b)	158,096	158,096
12	Forfait transport	11,555	11,555
13	Valeur en douane	169,651	169,651
14	Droit de douane (10% de 13)	16,965	16,965
15	TVA (19% de 13)	32,234	-
16	Fiscalité totale	49,199	16,965
17a	Prix de revient TTC/Tonne (10+16)	326,096	293,863
17b	Marge bénéficiaire grossiste (7% de 17a)	22,827	20,570
18a	Prix de vente en gros TTC/tonne	348,923	314,434
18b	Marge bénéficiaire détaillant (6% de 18a)	20,935	18,866
19a	Prix de vente détaillant TTC de 50 kg ((18a+18b)/1000)*50	18,493	16,665
19b	Prix de vente au détail TTC du kg	370	333

Les résultats obtenus montrent que la tonne de riz devrait coûter, sur le marché de Katakou à Niamey, 348923 F CFA compte tenu de toutes les taxes et même de la marge bénéficiaire du commerçant grossiste. Chez les détaillants le sac de 50 kg qui est le plus répandu sur le marché devrait coûter 18493 F CFA en estimant la marge bénéficiaire du détaillant à 6% du prix de vente de la tonne. Par simple extrapolation, le Kilogramme du riz reviendrait sur le marché de Niamey à 370 F CFA. Toute la procédure de calcul, ainsi que les paramètres pris en considération se trouvent en annexe.

La figure ci-dessous traduit la répartition de la différence entre le prix FOB et le prix de revient de la tonne à Niamey.

Figure 1: Répartition de la marge de commercialisation du riz importé



Concernant le maïs, il est à noter qu'au Niger, il est principalement importé à partir des pays de la sous région (Benin, Ghana, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali...). Le calcul de prix de parité sera fait par conséquent à partir du prix dans l'un de ces pays, en tenant compte de tous les frais liés au transport et de la marge bénéficiaire des commerçants. Le marché de référence choisi est le marché de Malanville au Bénin. Au cours du mois de juillet 2009, le prix de la tonne du maïs sur ce marché était de 168000 FCFA. Après déduction de toutes les charges liées au transit Malanville-Niamey, le prix du kilogramme au près des détaillants devrait revenir à 233 FCFA/kg.

Prix du riz localement produit du lieu de production (Tillabéry) à la capitale

Tableau 2: Estimation du prix du riz local rendu à Niamey au cours du mois de juillet 2009

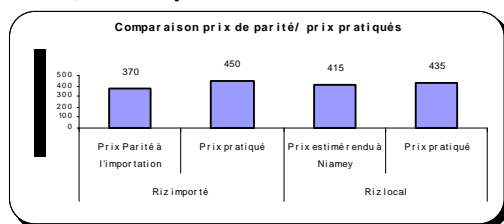
N°	Désignation	Tillabéry/Niamey
	Prix du riz local au producteur (F CFA/tonne)	396000
1	Frais de transport	15000
2	Chargement	1000
3	Déchargement	1000
4	Taxes	500
5	Frais de route	1000
	Total dépense transport	18500
	Prix de revient de la tonne (F CFA)	414500
	Prix de revient du kg (F CFA)	415

Le principal lieu de production du riz au Niger est Tillabéry, situé à 114 km de Niamey. Les calculs des prix du riz local rendu à la capitale prendront en compte les frais de transport et autres charges comme les chargements et déchargements ainsi que les frais de route. Le tableau suivant donne les différents paramètres qui interviennent dans ce calcul. Il est à noter que le prix du riz local au producteur se relève sur le marché et prend donc en compte tous les coûts au niveau du producteur lui-même (transport du champ vers le lieu de la conservation, conservation avant vente, transport sur le marché).

COMPARAISON DES PRIX DE PARITE ET DES PRIX A LA CONSOMMATION

Au cours du mois de juillet 2009, les prix du riz pratiqués sur le marché de katako (Niamey) sont de 450 F CFA/kg pour le riz importé et 435 F CFA/kg pour le riz local. La comparaison avec le prix de parité calculé est résumée sur la figure suivante :

Figure 2: Comparaison des prix du riz (différentes sources) à Niamey

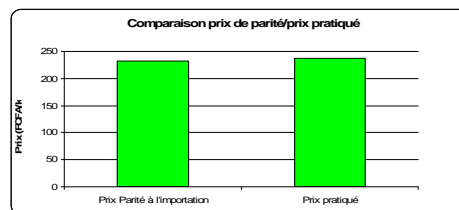


La comparaison réalisée entre les prix de parité du riz calculés et les prix réellement pratiqués sur le marché de la capitale montre une certaine disparité entre ces deux valeurs. Dans tous les deux cas, le

prix pratiqué est plus élevé que le prix calculé. Cette différence est beaucoup plus marquée au niveau du riz importé (22% contre 5% pour le riz local). Cela démontre que le processus de fixation de prix ne répond pas exclusivement aux calculs des prix de parité. Une analyse plus affinée permettra de déceler l'existence des irrégularités dans la fixation des prix au niveau des commerçants, des coûts au niveau des transporteurs ou dans le processus de taxation.

Pour le maïs, le prix pratiqué sur le marché de Niamey pour la même céréale et au cours du même mois est de 237 FCFA/kg, soit une différence de 2% par rapport au prix de parité à l'importation. Cette faible différence peut être attribuée à la sous estimation de certaines composantes comme la marge bénéficiaire des commerçants, les frais de déchargement ou autres facteurs estimés. La figure suivante donne la différence entre le prix de parité à l'importation et le prix pratiqué à Niamey au cours du mois de juillet 2009 pour le maïs.

Figure 3: Comparaison du prix de parité à l'importation et du prix pratiqué à Niamey pour le maïs



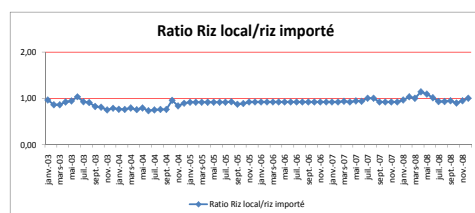
La détermination des prix de parité par la prise en compte de la valeur CAF, de toutes les charges liées au transport et des fiscalités ainsi que la marge bénéficiaire des commerçants, a permis de mettre en exergue l'importante influence des dépenses maritimes, des frais de transport et des fiscalités dans les variations des prix des céréales comme le riz et le maïs.

La comparaison entre le prix de parité calculé et le prix pratiqué sur les marchés en question montre que le prix pratiqué est toujours supérieur au prix calculé. Cet écart est très important dans le cas du riz importé en raison de la complexité du circuit de commercialisation et des possibilités d'opérations irrégulières par manque d'information.

Au regard des résultats obtenus, la conclusion la plus évidente est que la compétitivité du riz local par rapport au riz importé est globalement satisfaisante. En faisant l'hypothèse que le riz local et le riz importé sont de même qualité, le ratio riz local/riz importé est majoritairement inférieur à 1. Entre les mois de janvier et juin 2008, cet indice est supérieur à 1, ce qui signifie que le riz local devient plus cher que le riz importé. Cette situation est la résultante de la baisse de prix du riz importé à cause

des mesures comme la détaxation du riz à l'importation, la vente à prix modéré et la distribution gratuite qui ont concerné cette céréale. La baisse du ratio entre septembre 2003 et septembre 2004 est par contre due à la baisse du prix du riz local en raison d'une bonne production enregistrée au cours des années allant de 1999 à 2002.

Figure 4: Evolution du ratio Prix du riz local/prix du riz importé à Niamey



CONCLUSIONS ET IMPLICATIONS

L'étude sur le calcul des prix de parité des différentes céréales de base (riz, maïs) a permis la compréhension et l'appropriation de ces mécanismes au niveau du SIMA. Globalement nous retenons que la comparaison entre le prix de parité calculé et le prix pratiqué sur les marchés en question montre que le prix pratiqué est toujours supérieur au prix calculé. Cet écart est très important dans le cas du riz importé en raison de la complexité du circuit de commercialisation et des possibilités d'opérations irrégulières par manque d'information.

Ces résultats sont des véritables outils de prise de décision tant au niveau des acteurs politiques et de la société civile qu'au niveau des producteurs, des opérateurs économiques, et des partenaires car regorgeant des informations importantes comme :

- Des calculs des prix de parité ayant permis la comparaison des prix du riz à l'international aux prix du riz local et du riz importé dans la capitale ;
- Des analyses comparatives entre les prix d'un produit local et du même produit lorsqu'il est importé. Ce qui a permis d'évaluer la compétitivité des produits locaux.

Il s'est agit de permettre l'exploitation des données dans un système d'analyse plus performant et répondant mieux aux besoins des utilisateurs par l'intégration d'indices qui rendent possibles les calculs économétriques, indispensables à la prise de décision. Il faut souligner que nous avons conscience que notre étude aurait apporté un peu plus si elle pouvait s'étendre sur d'autres spéculations comme les produits de rente, véritable épargne et parfois substituts des céréales pour nos

laborieuses populations. Nous restons convaincus que le renforcement et l'élargissement des études comme celle-ci renforcera les échanges sous-régionaux à travers une meilleure connaissance de la compétitivité des produits locaux par rapport aux produits importés.

REFERENCES

Direction des Statistiques / Ministère du Développement Agricole, 2008. Annuaire des Statistiques. Edition 2008

Direction des Statistiques / Ministère du Développement Agricole, 2009. Evaluation de la campagne agricole 2008/2009 et résultats définitifs

H. Ahmed, 2007. Profil sécurité alimentaire du Niger

Institut National de la Statistique, 2009. Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) Passion céréales, dossier de presse, avril 2008.

Comprendre la hausse du prix des céréales PAM/SIMA, 2008. Enquête rapide sur l'impact de la hausse des prix sur la situation alimentaire des ménages au Niger

SIMA, 2009. Contribution à la conférence régionale sur la situation agricole et alimentaire de la campagne 2008-2009 et les opportunités d'échanges de produits agricoles et agroalimentaires dans le sahel et en Afrique de l'ouest. Abuja du 16 au 18 Mars 2009

Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA). Base de données

www.cbot.com

www.cme.com

www.ams.usda.gov/tmdt